

Quiétude sur le lac

Le lac Mégantic

Un milieu de vie à protéger
et à partager

Le lac Mégantic est un milieu naturel d'une grande richesse apprécié de plusieurs utilisateurs. Chacun peut contribuer à sa protection et favoriser une cohabitation harmonieuse en appliquant les gestes qui suivent.

Protéger



NETTOYEZ SOIGNEUSEMENT VOTRE EMBARCATION

Le nettoyage et l'inspection des embarcations (voir verso), avant la mise à l'eau et à la sortie de l'eau, sont indispensables afin de limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes, telles que le myriophylle à épi.



ÉVITEZ DE CIRCULER DANS LES HERBIERS ET DANS LES ZONES PEU PROFONDES

Le fractionnement des plantes aquatiques par les hélices ou les rames favorise leur prolifération. Le brassage de l'eau peut mettre en suspension des sédiments et des polluants.



LIMITEZ LES VAGUES PRÈS DE LA RIVE

Les vagues peuvent éroder la rive et endommager les milieux fragiles comme les frayères et les marais.



RESTEZ À BONNE DISTANCE DES ANIMAUX ET NE LES NOURRISEZ PAS

Ne nourrissez pas les canards afin de prévenir la dermatite du baigneur et la présence de coliformes fécaux.



NE REJETEZ PAS DE POLLUANTS DANS LE LAC

Rapportez vos déchets pour en disposer aux endroits appropriés. Vous pouvez vidanger les eaux usées aux marinas de Lac-Mégantic et de Piopolis. Évitez tout déversement de carburant, d'huile ou de nettoyant.

Partager



FAITES ATTENTION AUX AUTRES UTILISATEURS

À l'approche des autres utilisateurs (plaisanciers, nageurs, pêcheurs, kayakistes, etc.), diminuez votre vitesse et gardez une distance sécuritaire.

Respectez les règles de priorités pour les voiliers, car ils sont plus difficiles à manœuvrer.



RESPECTEZ LA TRANQUILLITÉ DE TOUS

Le son à la surface de l'eau se propage sur de grandes distances. Afin d'assurer un environnement agréable pour tous en tout temps :

- Diminuez le bruit (moteur, musique, etc.) à proximité des secteurs habités et récréotouristiques ;
- Limitez le bruit le matin et en soirée.



RESPECTEZ LES TERRAINS PRIVÉS

Sauf s'il y a une urgence, accostez seulement aux endroits autorisés.



POUR VOTRE SÉCURITÉ ET CELLE DES AUTRES

Suivez les règles fédérales propres à la navigation, dont les limites de vitesse indiquées au verso.

Rappelez-vous que les lois sur l'alcool ou les drogues concernant la conduite automobile s'appliquent aussi pour les embarcations nautiques.

Ayez l'équipement de sécurité requis selon le type d'embarcation.

Vous êtes témoin d'une situation pouvant porter atteinte à la sécurité, à la santé ou à la quiétude du lac Mégantic ?

Rester vigilant

COMMUNIQUEZ AVEC L'UN DES ORGANISMES SUIVANTS

Sûreté du Québec : 310-4141

- Urgence
- Conduite dangereuse d'une embarcation

Ministère de l'Environnement : 819 820-3882

- Rejet de polluants
- Présence d'algues bleu-vert

Municipalités riveraines et MRC : 819 583-0181

- Infraction à la réglementation municipale (ex. : travaux dans un cours d'eau ou sur une rive, rejet d'eaux usées).

COBARIC : 418 389-0476

- Présence d'espèces exotiques envahissantes

SOS Braconnage : 1 800 463-2191

- Acte de braconnage ou tout geste allant à l'encontre de la faune ou de ses habitats.

Pour plus d'informations, pour vous impliquer et pour devenir membre, visitez la page Facebook de l'APLM.



Photo : Normand Blodreau



Connaître le lac Mégantic

Mégantic vient du mot abénakis « Namagôtégw » qui signifie « au camp des truites saumonées ».

Profondeur maximale : 75,6 m

Périmètre : 57 km

Longueur : 15 km

Superficie du lac : 27 km²

Volume : 605 millions m³

Consultez la carte du lac Mégantic au verso. →

Saviez-vous que... ?

Le marais du Lac Mégantic

Avec une superficie de 10,68 km², il représente la plus grande zone humide au sud du fleuve Saint-Laurent. Le marais abrite une grande diversité d'espèces fauniques et végétales, dont certaines espèces à statut précaire telles le pygargue (aigle) à tête blanche. Tout en étant une halte migratoire importante pour la sauvagine et un site de fraie essentiel pour de nombreux poissons, il joue aussi un rôle de premier plan pour la santé du lac Mégantic en agissant comme un filtre et une éponge naturels.

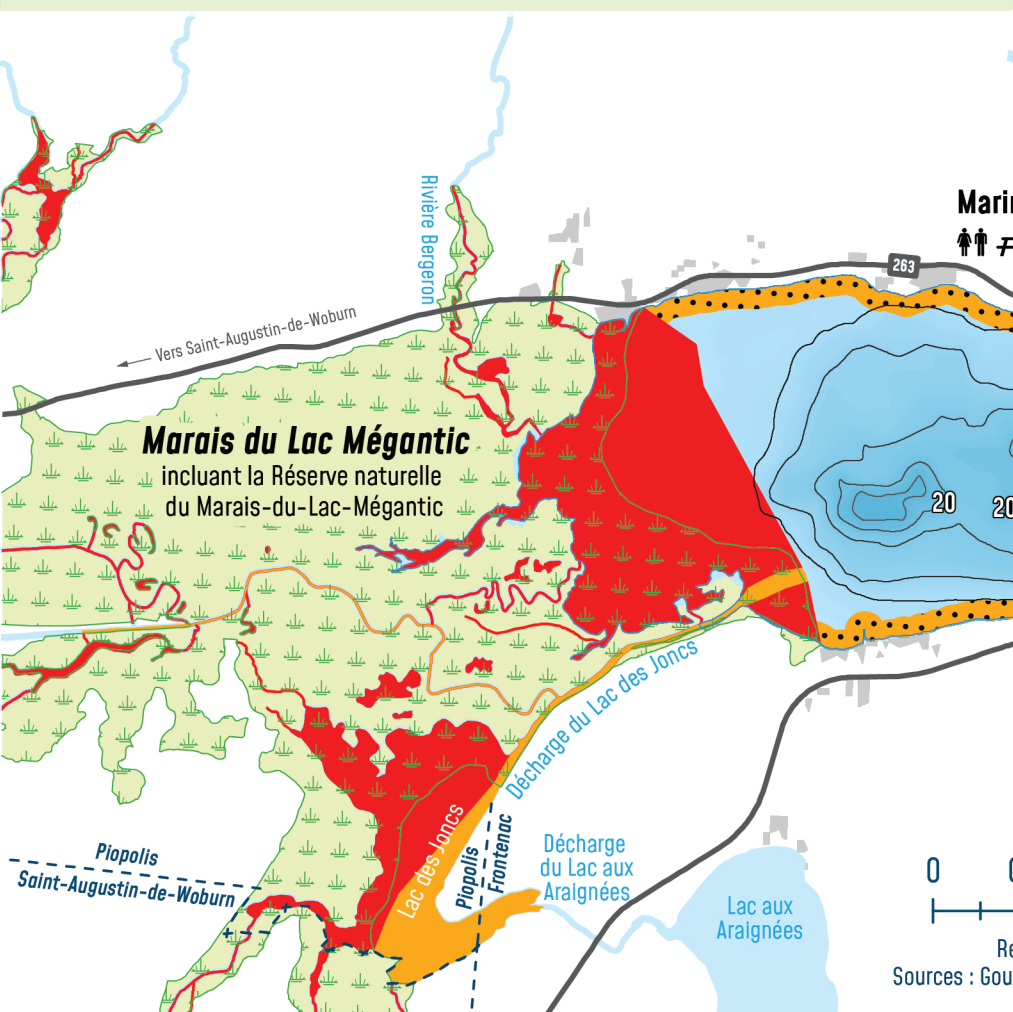
La valeur écologique exceptionnelle du marais et la nécessité de le protéger ont été reconnues en 2014 par la création de la Réserve naturelle du Marais-du-Lac-Mégantic sur 0,86 km² puis, en 2017, par l'adoption du statut de protection stricte sur 6,68 km² en territoire public.

Une réalisation du COBARIC et de l'Association pour la protection du lac Mégantic et son bassin versant.

Avec la participation de la MRC du Granit et des municipalités suivantes :



Photo : Jean-François Hall



*Référence: Règlement fédéral sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (DORS/2008-120)

